

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal.

Les abonnements et les annonces pour le 30 ou le 31 de Roubaix sont reçus:

ROUBAIX, LE 28 DÉCEMBRE 1882

L'IMPUISSEANCE DIPLOMATIQUE

L'alliée naturelle de la France, depuis un siècle environ, est la Russie.

Napoléon I^{er}, qui voulait reconstituer l'Empire d'Occident, chercha, par le traité de Tilsit, à lier les destinées de son Empire aux destinées des Romains.

La Restauration suivit cette politique, dont l'abandon avait amené la campagne d'Allemagne et les désastres de 1814 et de 1815.

Et cependant, malgré les erreurs de notre diplomatie, malgré les efforts de l'Allemagne et de l'Angleterre, les événements, plus forts que les hommes et que leurs friables combinaisons, ramènent la Russie dans l'axe de l'alliance française.

Aujourd'hui, cette alliance s'impose-rait comme une nécessité absolue, si la Russie pouvait faire fond sur nos promesses; si la pratique mal comprise du régime parlementaire n'exposait pas notre alliée à voir rompre et renouer sans cesse les traités qui nous uniraient à elle en vue d'événements militaires prochains et probables.

La Russie est séparée à jamais de l'Angleterre et de l'Allemagne. Elle est séparée de l'Angleterre, dont la présence en Egypte et à Suez est une menace pour Constantinople.

Elle est séparée de l'Allemagne, qui revendique les provinces de la Baltique, et pousse l'Autriche vers des pays que la Russie veut s'annexer depuis longtemps.

Voilà comment elle se trouve fatalement poussée vers une alliance française. Eh bien cette alliance n'aura pas lieu, par la faute de la France.

Et cependant c'est là que serait le salut, que serait la reconstitution probable de notre territoire, parce que la guerre qui jeterait en même temps à l'Est et à l'Ouest de l'Empire germani-

que plusieurs millions d'hommes, serait une guerre entreprise dans des conditions de succès inespéré.

Mais pour agir avec cette hardiesse et cette sûreté, il faudrait en France un gouvernement assez fort pour n'être point livré aux mobiles volontés de Chambres apeurées et sans esprit de suite.

Si la guerre éclatait demain entre l'Allemagne et la Russie, la France tiendrait dans ses mains le sort des armes.

Seule, la Russie sera battue, parce qu'elle ne possède pas les moyens rapides de concentration et de mobilisation qui font la force de l'Allemagne.

Et si la Russie était battue, ce serait pour la France un nouveau Sadowa, avec cette différence que les conséquences en seraient pour nous plus affreuses.

Mais si, contre toutes prévisions, la Russie triomphait, il ne faudrait rien attendre d'elle, puisque nous n'aurions pas voulu collaborer à ses efforts contre le pangermanisme.

La conclusion de ce qui précède est facile à déduire. Le gouvernement a révisé l'alliance anglaise; c'était une insanité. Il ne peut pas essayer, à cause de sa faiblesse, de l'alliance russe, c'est un grand malheur.

Et nous irons ainsi, condamnés à l'impuissance, livrés à tous les hasards d'une politique aventureuse et débile, jusqu'au jour où une catastrophe finale nous relèguera pour jamais au dixième rang — ou jusqu'au jour où l'opinion publique retournera à un gouvernement fort, capable d'assurer le salut.

Est-il besoin de dire que nous formons des vœux patriotiques pour que Dieu réserve cette dernière solution à notre infortuné pays?

PIERRE SALVAT.

TRISTE A DIRE, MAIS VRAI

M. Jules Delafosse, député du Calvados, termine un article, dans le Constitutionnel, par ces mots qui font frémir:

« La liberté compte moins d'amis dans cette Chambre que le bourreau de 93 n'y trouverait de valets. »

LA NEUTRALITÉ

Nous ne saurions trop appeler l'attention sur l'incident soulevé mardi au Sénat par M. de Saint-Vallier. Ce dernier se plaignait que les instituteurs de son département eussent choisi comme livre de classe le trop fameux manuel de M. Paul Bert, et demandait au ministre d'intervenir pour faire respecter la neutralité si solennellement promise. Le ministre a répondu qu'il n'y pouvait rien, que la loi le laissait désarmé et que l'instituteur était libre de choisir les livres qui lui convenaient, sauf seulement ceux que le conseil supérieur a interdits. Vainement M. Buffet a-t-il pressé le ministre, avec sa logique implacable; vainement l'a-t-il remis de force en présence de ses devoirs et de ses engagements; l'infortuné M. Duvaux, complètement absorbé, ne sachant plus que dire, a pris le parti de rester muet à son banc.

Ne nous arrêtons pas à l'attitude pitoyable

et misérable du ministre. Il y a longtemps que semblable chose ne nous étonne plus de la part de nos gouvernants. Reste la déclaration elle-même, dont chacun peut voir l'énormité. Ainsi, quand un instituteur choisit un livre de classe qui est une violation évidente de la neutralité, le ministre se dit désarmé! Nous ne recherchons pas si cette impuissance du ministre ne tient pas beaucoup plus au défaut de son caractère qu'à celui de la loi. Nous prenons le fait tel qu'il est établi par M. Duvaux, et nous affirmons qu'après un tel aveu, le fait nous est moralement caduque.

A l'heure même où parlait le ministre, le Temps, critiquant la décision de la commission scolaire de Lavaur, déniait à celle-ci le droit de s'occuper des livres imposés par l'instituteur. Si les parents ont à se plaindre de ces livres, ajoutait le Temps, ils n'ont qu'à s'adresser au ministre. Eh! vraiment, ils seraient bien reçus; le ministre leur répondrait comme mardi qu'il est désarmé et incapable d'exercer aucun contrôle sur ces livres. Mais alors, le Temps pourrait-il nous dire à qui les parents peuvent s'adresser? Admet-il qu'il puisse ne pas y avoir de recours contre une telle violation de la neutralité? Cette neutralité n'a-t-elle d'autre garantie que la loyauté et la sagesse individuelles de nos cinquante mille instituteurs? Ce serait la pure anarchie! Et c'est dans de pareilles écoles qu'on prétendrait faire entrer de force nos enfants! Avant d'imposer la loi aux familles, que le ministre cherche donc le moyen de l'imposer à ses propres instituteurs.

JUSTE NOEL.

La déclaration des ordres religieux

Au sujet de la mort de S. Em. le cardinal Donnet, le Figaro a publié un article nérologique, dans lequel, après avoir parlé du vénérable défunt et de son ancien coadjuteur, le très regretté Mgr de la Boullerie, également décédé, il a dit:

« Et maintenant que tous deux sont morts, il n'y a plus inconvénient à dire que c'est la trahison du coadjuteur qui avait livré au journal la Guenette la fameuse déclaration des congrégations religieuses, négociée entre M. de Freycinet et le Saint-Siège, et dont la divulgation avait paralysé toutes les conséquences. L'évêque français tout entier, à une ou deux exceptions près, était d'avis avec le Pape de cette Déclaration, et le cardinal Donnet, en particulier, s'en était montré le partisan chaleureux et convaincu. Mais on pensait différemment à côté de lui, et par une manœuvre qui a été sévèrement qualifiée, la pièce fut inopinément jetée dans le public. — Cette indiscret-tion fut un crime! » a dit une bouche sacrée. Elle fut tout au moins une perfidie, qui atteignit le but des adversaires de la Déclaration, en tuant net la tentative d'apaisement essayée par le Saint-Siège.

« Quelques personnes avaient, dans le monde religieux, de quelle main le coup était parti; mais l'heure est venue de le révéler à tous, pour que tous les catholiques puissent faire la part de chacun et laisser à l'école des intraitables la responsabilité du mal qu'ils ont accompli. Personne ne déplorait plus vivement que le cardinal Donnet l'acte de son coadjuteur, et il n'hésita pas à faire savoir à Rome ce qu'il en pensait. »

La Guenette, dans son numéro du 27 courant, a relevé, dans les termes suivants, les allégations du Figaro:

« A peine avions-nous lu, avant-hier dimanche, à huit heures du soir, ces appréciations et ces accusations, que nous adressions au Figaro le télégramme suivant:

« La Guenette, dans son prochain numéro, dé-

montra catégoriquement l'assertion de M. de Saint-Réal touchant le rôle attribué à Mgr de la Boullerie dans la publication du projet de Déclaration des Congrégations religieuses non autorisées.

« La Guenette réfutera aussi les appréciations de M. de Saint-Réal.

« En attendant, prière de me donner acte de la présente protestation.

« Commentons par le démenti qui s'impose plus particulièrement à notre conscience.

« J'affirme, sur l'honneur, que Mgr l'archevêque de Ferga ne fut pour rien, soit directement, soit indirectement, ni dans la publication, ni dans la communication du projet de Déclaration dont la Guenette révèle l'existence, dans son numéro du 21 août 1880.

« Si l'écrivain du Figaro, avant de lancer sa accusation contre Mgr de la Boullerie, avait pris la peine de recueillir quelques informations sérieuses, il eût acquis la conviction que la Guenette s'efforçait de démentir formellement cette prétendue incrimination dès qu'elle parvint à sa connaissance.

« Que ne nous faut-il pas démentir à cette époque! L'indiscret don fut également imputé à Son Em. le cardinal Donnet et à Léon XIII lui-même!

« La vérité est qu'aucun membre de l'épiscopat français ne se rendit coupable de ce crime » comme aurait dit une « bouche sacrée » inconnue, mais avec laquelle M. de Saint-Réal paraît être en relations intimes. Et nous affirmons encore ceci à l'honneur, mais imprudent néo-crologiste: c'est qu'il lui serait absolument impossible de désigner une seule des « personnes » qui savaient, dans le monde religieux, de « quelle main » nous tenions le projet de Déclaration.

En même temps que cet article paraissait dans la Guenette, le Figaro, averti, comme on vient de le voir, par une dépêche, publiait un nouvel article dans lequel il maintient comme suit ses assertions:

« Nous n'avons pas à discuter les jugements et les préférences de notre honorable contradicteur, mais sur le point de savoir quelle main a traité le secret des négociations du gouvernement et de l'épiscopat, nous sommes obligés de maintenir notre assertion et d'affirmer de la façon la plus formelle que l'auteur de l'indiscret-tion coupable qui fit échouer la tentative d'apaisement approuvée par le Saint-Siège ne fut autre que le coadjuteur de Bordeaux.

« Comment les choses se sont-elles passées? Le voici:

« Le projet de Déclaration, dont le principe et l'ensemble avaient été concertés entre M. de Freycinet, au nom du gouvernement, et le Saint-Siège, avait été délibéré, quant à la forme, entre les chefs d'ordres religieux, réunis à l'archevêché de Paris. Ces délibérations eurent lieu secrètes, et quand le document fut rédigé, on le communiqua, sous les réserves de discrétion les plus rigoureuses, aux membres de l'épiscopat, qui tous l'approuvèrent, à deux ou trois exceptions près.

« L'évêque d'Angers fut de ceux qui désapprouvèrent le projet de Déclaration et refusèrent de s'y rallier. Le coadjuteur de Bordeaux partagea le sentiment de Mgr Freppel.

« Donc les membres seuls de l'épiscopat, avec les chefs d'ordres religieux, tous unanimes, connaissant la pièce, qui devait, par le but à atteindre, demeurer strictement secrète jusqu'à la rentrée des Chambres, quand tout à coup, en plein état, le document, livré à la publicité par un calcul manifestement hostile, parut dans la Guenette.

« Que M. de la Boullerie ne soit pas allé en soutane violette et de sa personne prêter la pièce au rédacteur du journal bordelais, on le croit sans peine. On a toujours soin de prendre en pareil cas des intérêts immédiats et de sauver les apparences.

« Mais la vérité du fond éclate ici avec trop d'évidence pour que les vœux ordinaires suffisent à la dissimuler.

« Encore une fois, personne autre qu'un évêque n'avait le document, et personne autre qu'un dissident n'avait intérêt à détruire l'effet de la pièce par une divulgation prématurée.

« Cette publicité fut incontestablement une

perfidie, et quand elle se produisit, tout le monde, dans l'épiscopat et dans les cercles religieux, en nomma tout bas l'auteur.

« Nous l'avons nommé tout haut parce que l'heure de la justice est venue et qu'il convient de faire porter à chacun la responsabilité de ses œuvres.

« Les bouches les plus autorisées ont alors qualifié sévèrement l'acte de M. de la Boullerie, et l'une des plus respectées, je le répète, alla jusqu'à dire: « Cette indiscret-tion est un crime. »

« Que l'intermédiaire qui a livré la pièce à la Guenette se nomme, en disant de quelle main supérieure il tenait le document! Si la Guenette veut entrer dans cette voie et, par une loyale enquête, remonter franchement jusqu'à la source, elle verra qu'il, d'elle ou de nous, est dans l'absolue vérité. »

Nous avons cru devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs cette discussion rétrospective sans prétendre nous y mêler.

Nous nous bornerons seulement à faire remarquer le caractère précis et catégorique du démenti de la Guenette.

Nous ajouterons qu'il est malaisé de comprendre pourquoi le Figaro a cru devoir attendre que Mgr de la Boullerie fut mort et par conséquent fut incapable de se défendre, pour l'accuser. C'est tout ce que nous croyons devoir dire sur ce fâcheux réveil d'un triste et douloureux incident.

LE PAPE ET L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Le Français reçoit de son correspondant particulier la dépêche suivante:

« Rome, 27 décembre, 10 h. 05, soir.

« L'ambassadeur de France près le Vatican part demain en congé. Son absence durera trois semaines. On a beaucoup remarqué le caractère particulièrement cordial de l'audience qu'il a obtenue pour prendre congé de Sa Sainteté. Dans son discours, l'ambassadeur de France a manifesté les sentiments respectueux du gouvernement français et son désir de resserrer ses relations avec le Saint-Siège. Il a donné l'assurance que le Concordat serait observé avec la plus grande loyauté.

« Dans sa réponse, Léon XIII n'a pas dissimulé ses sentiments de bienveillance particulière pour la France et son représentant, mais a fait allusion aux inquiétudes qu'éveille la situation du Saint-Siège. Léon XIII a exprimé l'espoir que les rapports du gouvernement français avec le Pape seraient pour la France un gage d'apaisement et de prospérité.

« Après l'audience publique, le Pape et l'ambassadeur ont eu un long entretien particulier. A l'occasion de cette réception, on a remis en vigueur diverses traditions du cérémonial, notamment celle en vigueur sous la monarchie française et suivant laquelle, en sortant de l'audience, l'ambassadeur va prier dans la chapelle de Sainte-Pétronille de Belgique, au Vatican, chapelle placée sous le patronage des rois de France depuis Pépin le Bref. »

LA FRANCE AU CONGO

Paris, 27 déc. On sait que le gouvernement a déposé hier le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1,275,000 fr. destiné à subvenir aux dépenses de la mission de M. Savorgnan de Brazza dans l'Ouest africain.

Ce projet vient d'être distribué aux députés. L'exposé des motifs indique que M. de Brazza croit possible d'accomplir en moins de deux ans l'exploration du haut Congo. Le projet de M. de Brazza est simple, est-il dit dans l'exposé: il préconise son exploration au point même où il l'a laissée et assurée, par la fondation de stations et de postes, le maintien et le développement de la situation déjà acquise, en même temps que le libre parcours des deux voies qu'il a suivies: l'Ogôvé et le Niari.

« Ce serait une injustice qui porterait malheur à ceux que nous espérons, répondit le marquis; pour eux, Jean sera l'enfant d'une première femme, et nous veillerons à ce qu'aucun éclaircissement ne leur arrive sur ce point.

« Du moment que c'est vous, ma chère Mina, vous la plus atteinte, qui réglez ainsi la situation, dit Renaud, je n'ai plus qu'à m'incliner et à vous remercier.

Lorsqu'il quitta sa femme après cet entretien, le marquis n'avait pas varié dans sa première résolution, qui était de ne jamais reconnaître le fils de Mme Louise. Il projetait, dès que Jean aurait atteint sa douzième année, de l'envoyer en Suisse, dans la famille de son ancien précepteur, avec une modeste pension, et de l'y oublier peut-être.

« Une après-dîner de fin de janvier, Mina était seule avec la comtesse d'Orlandes, brochée de grandes fleurs d'or, et dont les tapis de loutre couvraient le parquet. Tout ce qui entourait les deux jeunes femmes était d'une richesse exquise et merveilleuse; on ne pouvait rêver, pour y loger le bonheur, plus luxueux et plus charmant. Et cependant, ce n'était guère que pour pleurer près de sa fidèle amie que la marquise se retirait là. Ce fardeau accepté de rester sans apparence, pour ce mari qu'elle avait cessé

Huit stations principales, reliées entre elles par douze postes, formaient une double route (à l'exception de Gabon vers Brazzaville par l'Ogôvé et l'Alima; la seconde, de la mer par le Quillon et la vallée du Niari).

Ces postes et ces stations formaient trois groupes: un groupe établi sur l'Ogôvé, et l'Alima comprendrait quatre postes et une station de premier ordre, Brazzaville. Dans un second groupe partant du Congo figureraient: une station de premier ordre, Brazzaville; une de second ordre et deux postes; enfin, un groupe composé d'une station de premier ordre, d'une station de second ordre, et de six postes, entièrement Brazzaville en communication avec l'Alima.

Sur la côte elle-même, on établirait deux stations de premier ordre, Mayombé et Pointe-Noire, reliées aux précédentes par une station de deuxième ordre.

Dans le tirage des dépenses, les caudaux aux chefs des pays occupés, figurant pour un chiffre de 65,000 fr. Enfin l'exposé rappelle que la Chambre, ayant insisté sur son désir de conserver à la mission de M. de Brazza le caractère le plus pacifique, elle a pensé que l'exploration devait s'accomplir sous le patronage du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'instruction publique.

En conséquence, la seule dépense portée au budget du ministère de la marine est celle de 250,000 fr. affectée au transport. Les autres dépenses, installations et caudaux, ressortissent au budget de deux autres ministères.

Paris, 27 décembre. La commission du budget a entendu M. de Brazza et a adopté le crédit pour le Congo.

M. Turquet est nommé rapporteur.

Clovis Hugues aux collectivistes du XVII^e arrondissement

M. Clovis Hugues vient d'adresser la lettre suivante aux membres du cercle collectiviste du dix-septième arrondissement:

« Messieurs, j'vous me rappellez, par lettre recommandée, l'engagement que j'aurais pris un soir à la salle Lévis de discuter contradictoirement chaque fois que j'y serais convié, et le désir que j'aurais manifesté le même soir, de discuter contradictoirement avec M. J. Guesde.

« La dessus vous m'avez écrit une réunion contradictoire que vous organisez.

« Vous exagérez singulièrement ce que j'aurais dit aux quatre mille personnes réunies dans la salle Lévis.

« Je ne me sens en effet aucune disposition à jouer le rôle d'un socialiste aux ordres du premier comité venu qui voudrait l'entendre discuter contradictoirement à heure fixe dans tel ou tel local désigné par lui.

« Je me sens encore moins de dispositions à passer ma vie à rompre des phrases en compagnie de M. Jules Guesde.

« Il y a du reste quelque chose de supérieur au débat que vous essayez de soulever.

« Dans une de ses dernières réunions, le national du parti ouvrier décida que je n'avais pas à vous répondre.

« J'ai dû rompre dans la suite avec ce même comité à l'occasion des obsèques de Louis Blanc; mais je ne me soumettrai jamais à vos sommations après avoir protesté contre les siennes, car j'en ai pas à me faire, contre le parti ouvrier organisé en fédération, l'instrument de la rancune des échoués du suffrage universel.

« Vous vous intitulez: l'agglomération parisiennne.

« Je ne conçois qu'une agglomération: celle de mes diécteurs et je suis trop profondément dévoué aux idées de décentralisation, de fédéralisme, d'autonomie, pour autoriser un groupe de Paris, tel-il est, plus aggloméré, à m'imposer une volonté quelconque.

« C'est dit, votez contre moi tous les blâmes que vous voudrez. Je suis un homme qui travaille, et je n'ai pas une minute de colère à dépenser.

« Salut et égalité,

Clovis HUGUES, député du Marseille. »

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1882

- 45 -

ENVERS ET CONTRE TOUT

SECONDE PARTIE

V

Depuis trois semaines, tous les bas-fonds de cette âme étaient remués par les passions passionnées; l'orgueil, ce terrible ennemi des médiocres, l'excitait à se lever sur quelque sottise éblouissante, pour se faire à jouer près de sa femme, le rôle de l'homme qui se défend.

— Vous êtes un ange, Mina! murmura Renaud, en baissant la main qu'elle lui tendait.

Il effleura froidement le front de Jean, et ajouta:

— Voulez-vous le renvoyer...

— Va jouer, mon enfant, dit la marquise, dont une vague appréhension serra le cœur.

Renaud s'assit. — Je ne vous ai pas écrit depuis trois semaines, ma chère Mina, fit-il, puis-je telle était votre volonté. Il m'a été très pénible, croyez-le, d'attendre jusqu'à ce jour pour me justifier devant vous. Vous m'avez sévèrement jugé sur les récits de la vieille payanne qui vous a amené Jean. Je n'accuse pas cette femme, elle a répété de bonne foi, sans doute, des mensonges imaginés par une malheureuse qui voulait se venger d'un abandon trop mérité. Je vous respecte trop pour entrer dans les détails de l'événement qui a déterminé notre rupture, rupture si subite que vous n'avez pas dû en trouver trace dans mes lettres.

— Pouvez-vous supposer que je les aies lues? Pardon... dans de telles circonstances la délicatesse la plus... Je suis maître de la situation, ajouta-t-il mentalement.

— Pourquoi, dit Mina, cette table de votre mort, puisque cette personne avait mérité votre abandon!

— Pour éviter précisément ce qui arrive aujourd'hui, d'être calomnié près de ce que j'aime le plus au monde.

— Mais l'enfant?

— Je devrais d'en être le père; ayant été trompé après, j'avais pu l'être avant.

— Une nature vindicative! La colère, le dépit...

— Oh! Renaud! On ne meurt pas de dépit... c'est qu'elle vous aimait toujours.

Le marquis s'aperçut qu'il faisait fausse route.

— Il m'est difficile, dit-il, de parler avec calme d'une femme dont la trahison m'a tant fait souffrir, quoique l'amour que j'ai eu pour elle ne se puisse comparer à celui que je vous porte.

Mina avait appuyé sa tête sur sa main et restait silencieuse, écoutant une voix intérieure qui lui criait: « Il ment! Si cette femme l'avait trompé, elle fut restée avec son complice, au lieu de s'en aller, jeune et belle encore, vivre dans un village, de son travail. La marquise ouvrit la bouche pour formuler cette nouvelle objection, puis il lui répugna de pousser son mari dans cette voie; elle le jugeait assez coupable et assez lâche envers celle qui n'était plus.

— Mon ami, fit-elle, terminons sur ce triste sujet... Je vous demande de me retirer un instant chez moi, je me sens fatiguée...

— Je me suis mal défendu, murmura le marquis, en apercevant le salon après le départ de sa femme. Il faut demain que je repaire cette situation. Si je ne réussis pas à convaincre Mina, à reprendre à ses yeux mon prestige d'autrefois, alors je casse les vitres... Je n'accepterai jamais ce rôle de mari diminué, encore aimé par une sorte de condescendance.

Mina, réfugiée chez Mlle Dumont, pleurait dans ses bras en répétant: « menteur et lâche! »

Cette fois, il n'y avait plus à se leurrer d'aucune espérance; des débris d'un passé elle ne pouvait même pas édifier le plus modeste bonheur. Dans ce dernier éroulement, le devoir restait seul debout; l'affection par devoir, ce calvaire conjugal qui fait graver le sourire aux lèvres, quand le

cœur déchiré se soulève de dégoût et de mépris.

Une vie finie, un horizon fermé, et cette jeune femme, élevée dans du duvet de cygne, en vue d'une existence de félicité à traverser, attendait ni une douleur ni une souffrance, avait vingt-deux ans.

Au point où en étaient les choses, le « replâtrage » tenté par le marquis fut la goutte qui fit combler cette coupe d'amertume. Mina croyait avoir payé sa dette à la destinée, lorsque, à deux ans de distance, sa mère et son père, pour lesquels elle était en droit d'attendre encore de longs jours, lui avaient été enlevés. A cette heure de désolation où nous sommes, elle se dit: « Voici seulement la mesure! Hélas! la mesure qui la connaît? Quand les coupes sont pleines, il leur reste à déborder.

Renaud de la Boissière, lui, garda de sa seconde explication avec sa femme la conviction que, peu de chose près, il avait raison de ce qu'il appelait son prestige. En l'occurrence, pour ne pas laisser éclater son indignation, Mina se répétait le conseil du vieux curé:

« Votre mariage a été pour lui un commencement de salut, il faut continuer à le sauver. Elle eut donc l'air de croire le coupable pour consoler le mari, lorsqu'elle eut tout donné pour en être séparé.

Au sujet de son fils, le marquis témoigna d'abord l'intention de le confier à un de ses fermiers sous prétexte de délicatesse de constitution, jusqu'à ce qu'il put le placer dans un collège. Mina combattit ce dessein. Elle s'attachait chaque jour davantage à ce doux être qui, tendre et reconnaissant, la suivait partout comme un petit chien fidèle.

« Vous voulez cacher votre fils, dit-elle, abandonnant le dessein de sa question, pourquoi? Cette histoire est connue à Trouville, connue ici et dans les environs environ-

nants aura bientôt fait le tour de Paris. Le seul motif que vous auriez de déborder Jean serait mon ignorance de son existence; cette ignorance, vous ne pouvez l'alléguer. J'aime cet enfant, laissez-le moi, il m'aidera à attendre que le bon Dieu nous envoie d'autres.

Renaud objecta que c'était, en partie, dans cette prévision qu'il voulait éloigner Jean.

Ce serait une injustice qui porterait malheur à ceux que nous espérons, répondit le marquis; pour eux, Jean sera l'enfant d'une première femme, et nous veillerons à ce qu'aucun éclaircissement ne leur arrive sur ce point.

« Du moment que c'est vous, ma chère Mina, vous la plus atteinte, qui réglez ainsi la situation, dit Renaud, je n'ai plus qu'à m'incliner et à vous remercier.

Lorsqu'il quitta sa femme après cet entretien, le marquis n'avait pas varié dans sa première résolution, qui était de ne jamais reconnaître le fils de Mme Louise. Il projetait, dès que Jean aurait atteint sa douzième année, de l'envoyer en Suisse, dans la famille de son ancien précepteur, avec une modeste pension, et de l'y oublier peut-être.

« Une après-dîner de fin de janvier, Mina était seule avec la comtesse d'Orlandes, brochée de grandes fleurs d'or, et dont les tapis de loutre couvraient le parquet. Tout ce qui entourait les deux jeunes femmes était d'une richesse exquise et merveilleuse; on ne pouvait rêver, pour y loger le bonheur, plus luxueux et plus charmant. Et cependant, ce n'était guère que pour pleurer près de sa fidèle amie que la marquise se retirait là. Ce fardeau accepté de rester sans apparence, pour ce mari qu'elle avait cessé

d'aimer et qu'elle méprisait, l'épouse des deux premiers années l'écrasait par moments à un tel point, qu'il lui paraissait impossible de pouvoir se re lever.

« Je n'en puis plus! Je n'en puis plus! répétait-elle ce jour-là, à travers ses larmes, la tête appuyée sur l'épaule de sa comtesse d'Orlandes, lorsque tout à coup la portière qui séparait le boudoir d'un petit salon s'ouvrit, et le marquis parut.

« Ordinaire, sorti après le déjeuner, il ne venait qu'une demi-heure avant le dîner. Ses soirées étaient consacrées à la marquise qu'il accompagnait partout, de quoi son beau-frère de Naves et son ami d'Orlandes le raillaient fort. Mais Renaud était encore épris de sa femme, ou pour mieux dire de sa beauté.

«